La Reconstruction Sociale

Vue d'ensemble des problèmes actuels
Solutions à leur donner

"TENE QUOD HABES"



TRACT No 4

DE LA

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS
EN AMÉRIQUE

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

FONDÉE A BOSTON LE 23 JANVIER 1919

Mot d'ordre : "TENE QUOD HABES"

Président d'Honneur : **M. l'abbé G. A. Rainville, Salem, Mass.**

COMMITÉ EXÉCUTIF

Président Général : **M. l'abbé J. J. Richard, Nashua, N. H.**

1er Vice-Président : **M. l'abbé J. S. Fortin, Woonsocket, R. I.**

2d Vice-Président : **M. l'abbé C. Villiard, Woonsocket, R. I.**

Secrétaire-Général : **M. l'abbé Henri Beaudé, Manchester, N. H.**

Asst.-Secrétaire : **M. l'abbé A. O. Poirier, Manchester, N. H.**

Trésorier-Général : **M. l'abbé Horm. Tétreau, Nashua, N.H.**

Comité des Finances :

M. l'abbé L. J. A. Doucet, Manchester (N.H.)

M. l'abbé Achille Prince, Woonsocket (R.I.)

M. l'abbé L. C. Bédard, Beverly (Mass.)

Comité de Censure :

Le Bureau Exécutif, plus :

M. J. H. Guillet, Lowell (Mass.)

M. Adélard Archambault, Woonsocket (R.I.)

M. J. A. Favreau, Boston (Mass.)

M. l'abbé A. Constant, S.T.D., Rochester (N.H.)

M. Adolphe Robert, Manchester (N.H.)

Comité des Relations Extérieures:

M. A. A. E. Brien, Manchester (N.H.)

M. l'abbé J. A. Fauteux, Woonsocket (R.I.)

M. Wilfrid J. Lessard, Manchester (N.H.)

Commission des Constitutions :

A une réunion générale des divers comité de la Ligue, tenue à Boston, le 20 mars 1919, les ligueurs suivants ont été nommes pour rédiger un projet de constitutions :

M. J. H. Guillet, Lowell (Mass.)

M. l'abbé Henri Beaudé, Manchester (N.H.)

M. J. A. Favreau, Boston (Mass.)

M. J. A. Boivin, Manchester (N.H.)

M. Adolphe Robert, Manchester (N.H.)

Avertissement

La Ligue de Ralliement français en Amérique *n'a pas pour seul objet la défense de nos droits naturels et historiques à cultiver et à parler ici notre langue maternelle; elle n'existe pas à seule fin de prémunir nos compatriotes contre tout ce qui pourrait porter atteinte à leur survivance ethnique. La question religieuse est ce qui la préoccupe d'abord. Et c'est surtout à cause des rapports quasi nécessaires, constatés par la psychologie et par l'expérience, qu'il y a entre la conservation de la langue et la conservation de la foi chez un peuple, chez le nôtre tout particulièrement, que notre organisation veille à ne pas laisser tomber en deshérence, dans ces milieux américains, notre parler ancestral. La question sociale est également liée à la question religieuse, en ce sens que le Christianisme seul offre la vraie solution des graves problèmes qu'elle soulève, et auxquels la guerre a donné une extraordinaire acuité. Il importe donc que les nôtres soient mis au courant de la pensée de l'Église sur ce point. Le* Conseil National Catholique de Guerre, *aux États-Unis, vient de publier, sur la question de la Reconstruction sociale, une brochure de laquelle on peut dire qu'elle est l'expression de la hiérarchie catholique américaine. Pour répondre au vœu général formulé en une séance de ses divers comités, la* Ligue de Ralliement français *donne aujourd'hui la traduction de ce document. Seuls quelques passages en ont été omis, comme n'ayant pas une utilité pratique immédiate pour nos compatriotes, ou comme le paragraphe concernant l'*Assurance Sociale, *système qui est contesté, et qui est, dit-on, contestable en effet. Pour tout le reste, nous avons suivi d'aussi près que possible le texte des vénérables auteurs de cette brochure. Il y a là un programme si clair, des affirmations si fortes et en même temps si justes, que nous avons cru rendre un service de premier ordre à tous les nôtres en leur mettant sous les yeux un programme de Reconstruction sociale dont la source garantit l'autorité et la qualité.*

Pour la Ligue de Ralliement français en Amérique,

LE COMITÉ EXÉCUTIF.

AVANT-PROPOS

Avec la fin de la grande guerre s'est ouverte l'ère de la paix. Mais il n'y a de paix possible et durable que dans la justice sociale et le contentement populaire. Le malaise profond qui se fait sentir par le monde entier, et que l'on signale et dénonce ouvertement, constitue la menace la plus sérieuse contre la tranquillité de chaque nation et de l'univers tout entier. Nous nous trouvons mis en face de problèmes considérables. Ces problèmes ne sauraient être écartés : la seule chose à faire est de les aborder et de leur donner une solution équitable pour tous.

C'est dans l'espérance de fournir des données propres à servir de guide pour résoudre, dans le sens du droit et de la justice, les questions qui se présentent, que le comité d'administration du *Conseil National Catholique de Guerre* publie les pages ci-dessous.

† PIERRE-J. MULDOON, *Président*,
Évêque de Rockford.

† JOSEPH SCHREMBS,
Évêque de Toledo.

† PATRICE-J. HAYES, [1]
Évêque de Tagaste.

† WILLIAM-T. RUSSELL,
Évêque de Charleston.

[1] Monseigneur Hayes a été nommé depuis archevêque de New-York.

LA RECONSTRUCTION SOCIALE

Le mot « reconstruction » à été si souvent prononcé ces derniers temps, l'on en a fait un emploi si fréquent, pour ne pas dire abusif, que plusieurs d'entre nous ont fini par le prendre en aversion. Hommes politiques, sociologues, travaillistes, hommes d'affaires, philanthropes, *clergymen* et autres représentants des diverses classes sociales, ont contribué leur quote-part de paroles et d'écrits à la discussion de ce sujet; et cependant, après tout cela, nous sommes pour la plupart sans notions bien précises sur ce point. Nous sommes incapables de définir sur quelles parties de notre système social doit nécessairement se porter la reconstruction; incapables de dire, parmi tous les travaux qui s'imposent, ceux qu'il faudra d'abord entreprendre sérieusement; incapables de spécifier les méthodes et les mesures qui conviendraient le mieux à la réalisation de ce qu'il y a de plus pressant et d'immédiatement possible dans ce domaine.

Il sera néanmoins utile de donner un bref aperçu des programmes et des plans qui ont été soumis par divers groupes. La plus remarquable probablement des déclarations émanées de source catholique est contenue dans une lettre pastorale du cardinal Bourne, écrite voici déjà plusieurs mois : « L'on admet communément, dit Son Éminence, qu'un nouvel ordre de choses, de nouvelles conditions sociales, des rapports nouveaux entre les diverses classes qui se partagent la société, vont surgir comme conséquence de la destruction des formes antérieures de vie... Les bases mêmes de la vie politique et sociale, de notre système économique, les fondements de la morale et de la religion sont l'objet du plus âpre examen, et cela non pas seulement de la part de quelques écrivains ou orateurs, mais de la part d'un très grand nombre de personnes appartenant à toutes les classes, celle des travailleurs spécialement. »

La mention que le cardinal fait de ces derniers lui a certainement été suggérée par le désormais fameux « Programme de Reconstruction sociale » du parti travailliste anglais. Ce document a été rédigé il y a environ un an, et passe pour être l'œuvre de M. Sidney Webb, économiste en renom et socialiste fabien. Ce programme est, sans conteste, le plus compréhensif et le plus cohérent que nous ayons encore touchant le côté industriel de la reconstruction. D'après lui, le nouvel ordre social va reposer sur « quatre piliers » :

1° Le renforcement par la loi d'un minimum national de loisirs, de santé, d'éducation et de subsistance;
2° Le contrôle de l'industrie par la démocratie, — ce qui signifie la nationalisation de toutes les industries monopolisées, et peut-être aussi des autres industries, dans un avenir plus ou moins éloigné, si on le juge à propos;
3° La révolution dans les finances nationales; c'est-à-dire un système de taxes obligeant le capital à payer les dépenses de guerre, laissant intact le minimum national de bien-être pour les masses;
4° Affectation au bien commun du surplus de la richesse de la nation; à savoir consacrer le capital, les industries du gouvernement, des bourses à relever le niveau social, au progrès de l'éducation et des arts.

L'on peut dire de ce programme qu'il est à base de réformes radicales immédiates, dont l'application serait un grand pas de fait vers un complet socialisme.

PROGRAMME DES TRAVAILLISTES AMÉRICAINS

Aux États-Unis, trois grands corps de travailleurs ont formulé des ébauches de plans de reconstruction. La Fédération d'État du Travail de la Californie demande un minimum légal de salaire, la prévention du chômage par le gouvernement, l'entraînement des soldats et matelots licenciés vers un métier ou une profession quelconque, le contrôle et l'administration par l'État

de tous lés canaux et rivières, chemins de fer, télégraphes, téléphones, et généralement de toutes les choses d'utilité publique, l'ouverture de terres à des associations coopératives ou à de petits propriétaires, le paiement de la dette de guerre par des taxes prélevées sur les revenus et les héritages. « La possession en commun des moyens de production » est également énoncée dans le programme; mais comme cet article n'y est pas mis en plein relief, l'on ne peut s'en 'autoriser pour conclure que leurs auteurs rêvent de l'établissement à brève échéance du socialisme complet.

La Fédération d'État du Travail de l'Ohio réclame un minimum légal de salaire, l'assurance contre la maladie, les accidents, le chômage, des pensions pour la vieillesse, de lourdes taxes sur les terres, la cession à bail des terrains marécageux; la possession et l'administration par l'État des chemins de fer, télégraphes, téléphones, de la marine marchande, des mines de charbon et de métaux, des puits d'huile et de gaz, des conduites et des raffineries.

La Fédération du Travail de Chicago a organisé un Parti Travailliste Indépendant, et adopté un programme contenant « quatorze points ». Ses principales demandes concernent la journée de huit heures et le minimum de salaire nécessaire à la subsistance de la famille; la réduction du coût de la vie, grâce à des entreprises et à des méthodes coopératives; prévention du chômage par le gouvernement, l'assurance sur la vie, les membres, la santé, la propriété; la possession et la mise en opération par l'État des chemins de fer et de toutes les autres choses d'utilité publique, des bateaux à vapeur, des entrepôts, des élévateurs à grain, et des « ressources naturelles foncières » ; le paiement de la dette de guerre par des taxes sur les revenus et les biens-fonds et par la confiscation de tout héritage à partir de cent mille piastres. En quelques-unes de ses formules générales, comme par exemple « la nationalisation et le développement des ressources foncières naturelles, » ce programme est le plus radical des trois que nous venons d'analyser.

PATRONS *QUAKERS* D'ANGLETERRE

Il y a quelques mois, un groupe de vingt quakers, chefs d'industries en Grande Bretagne, a publié un document qui est la définition la plus précise et la plus large que nous devions à la classe des industriels, touchant la reconstruction. Voici les grandes lignes de leur programme : A tout employé mâle un salaire suffisant pour assurer la subsistance de sa famille; cette échelle fixe comporte un surplus de gages pour tout ouvrier ayant une habileté spéciale, meilleure formation technique, force physique plus grande, ou occupant une situation qui entraîne responsabilité de la vie humaine; droit d'organisation pour les travailleurs, droit de conclure collectivement des marchés avec le patron, droit d'avoir voix au chapitre dans l'administration des affaires, quant à ce qui regarde leur côté industriel; mesures sérieuses et pratiques pour réduire le temps et les duretés du chômage; des conditions de travail telles qu'elles soient de nature à sauvegarder la santé, l'intégrité physique, la morale; sage diminution des dividendes jusqu'à ce que l'échelle fixe des salaires et le surplus des gages aient été payés, et versement à la communauté de la plus grande partie des profits qui resteront.

Ce programme s'inspire d'un esprit de responsabilité dont l'on perçoit clairement la note dans les lignes qui suivent : « Nous demandons à tous les patrons de considérer attentivement si leur train de vie et leurs dépenses sont strictement en harmonie avec les nécessités de leur situation sociale. Rupture d'équilibre sur ce point constitue une perte sèche, et occasionne, au surplus, de regrettables divisions intestines. »

PATRONS AMÉRICAINS

La seule déclaration importante qui ait été faite par les représentants de la classe des industriels, aux États-Unis, est en date du 6 décembre 1918, et a été émise par la Convention de la Chambre Nationale de Commerce. Comparée avec le programme des Quakers britanniques, elle est extrêmement décevante. Elle consiste surtout

en propositions et en demandes qui ont pour objet les affaires. Elle est opposée à la nationalisation des chemins de fer, télégraphes et téléphones, elle réclame la réduction des taxes et la modification de la loi Sherman contre les Trusts. Tout en adoptant le programme formulé par M. John-D. Rockefeller, fils, au sujet des rapports qui doivent exister entre le capital et le travail, elle a en quelque sorte annulé les effets de cet acte en refusant de prendre à son compte les méthodes spécifiques proposées par ce monsieur pour mettre en pratique ses principes généraux. Les plus considérables et les plus progressives des affirmations faites par M. Rockefeller sont : que les chefs d'industrie doivent promouvoir le bien-être social aussi bien que matériel, et que le travailleur a droit à un salaire suffisant, à des heures et à des conditions de travail raisonnables, à un logis convenable, et aussi au temps nécessaire pour se récréer, s'instruire et se livrer au culte divin.

PROGRAMME RÉDIGÉ COLLECTIVEMENT PAR DIVERSES DÉNOMINATIONS

En Grande Bretagne, une organisation connue sous le nom de *Interdenominational Conference of Social Service Unions*, comprenant dix dénominations religieuses, des catholiques y inclus, a consacré plus d'un an à la rédaction d'un programme de Reconstruction sociale.[1] Ce programme traite des principes, des maux et des remèdes. Partant de cette donnée que le Christianisme offre les principes directifs indispensables et de puissants moyens de réforme sociale, il établit cette proposition fondamendale que l'être humain est d'une valeur inestimable et que la législation doit reconnaître que les personnes sont plus sacrées que la propriété : en conséquence l'État doit voir à ce qu'un salaire minimum soit assuré à l'ouvrier, aider ce dernier à contrôler jusqu'à un certain point les

[1] Voir le sommaire et l'analyse de ce programme dans l'annuaire du *Catholic Social Guild* pour 1918.

conditions industrielles; combler les lacunes de l'initiative privée pour ce qui est de la question des logis; prévenir le retour du chômage; sauvegarder le droit du travailleur et de sa famille à une part raisonnable de repos et de récréation; faire disparaître les conditions industrielles et sociales qui empêchent le mariage et encouragent les pratiques qui vont contre le vœu de la nature et limitent la famille; offrir tous les avantages pour l'éducation de tous les enfants, soit au point de vue industriel, soit au point de vue de la culture de l'esprit, de la religion et de la morale. D'autre part, les droits impliquent des devoirs, et l'individu est obligé de respecter les droits des autres, d'exercer sur soi-même un contrôle, et d'admettre que le travail est la loi de la vie et que la richesse est un *trust*. Le mot final de ce programme est que la fin et le guide de toute réforme sociale consiste en ceci : maintenir pure et entière la vie familiale.

Tels sont, dans leurs grandes lignes, les propositions principales et les principes de ce remarquable programme. Le texte contient l'exposition adéquate du développement et de l'application de tous ces points, ainsi que la désignation concrète des méthodes et des mesures propres à les faire passer dans le domaine pratique. A cet égard, il échappe à la fatale objection que l'on oppose fréquemment et avec assez de raison aux plans de réforme émanés d'associations religieuses : à savoir leur caractère abstrait, plat et anodin. Le manifeste de la *Interdenominational Conference* indique les remèdes aux maux qu'il décrit; il spécifie les mesures, législatives et autres, par le moyen desquelles les principes qu'il énonce peuvent trouver leur réalisation dans la vie de tous les jours. Tout particulièrement pratiques et importantes pour les catholiques sont les explications et les modifications fournies par l'annuaire de la *Catholic Social Guild.*

PAS DE CHANGEMENTS PROFONDS AUX ÉTATS-UNIS

L'on ne peut s'attendre à voir s'opérer aux États-Unis des changements sociaux aussi nombreux et aussi

considérables qu'en Europe. Nos manières de pensée non plus que nos habitudes de vie n'ont subi de profondes secousses. La phrase banale : « Après la guerre, rien ne sera comme auparavant, » — a beaucoup plus de portée et de sens pour les Européens que pour nous. Les peuples d'Europe sont pleinement persuadés que ces mots s'accompliront et ils se tiennent prêts à les voir s'accomplir. En second lieu, les dévastations, les pertes en capitaux et en hommes, les changements dans les relations individuelles et l'accroissement dans les activités gouvernementales, ont été bien plus grands là-bas que chez nous. En outre, la supériorité de nos avantages et de nos ressources naturels, la meilleure condition industrielle et sociale de nos classes d'ouvriers, constituent un obstacle à tout changement tant soit peu révolutionnaire. Il est significatif qu'aucun groupement social en Amérique, pas même celui des journaliers, n'a émis de programme de reconstruction aussi fondamental et aussi radical que celui du Parti Travailliste de Grande Bretagne.

UN PROGRAMME PRATIQUE ET JUDICIEUX

Nous n'entreprendrons pas d'esquisser dans ces pages un plan complet de reconstruction. Pareille entreprise serait une perte de temps eu égard aux besoins et à l'objet immédiats, vu qu'aucun groupe important ou qu'aucune fraction du peuple américain n'est disposé à donner son attention à un plan de cette ampleur. Nous restreindrons donc nos considérations à celles des réformes qui semblent désirables et qui peuvent être obtenues dans un raisonnable laps de temps, ainsi qu'à quelques principes généraux qui devraient servir de guide dans les développements ultérieurs de la question. Renfermé dans ces limites précises, notre programme ne sera pas seulement l'exposition pure et simple de fins que nous désirerions voir atteindre, mais un impérieux appel à l'action. Il sera devant nos yeux comme une invitation constante à traduire nos convictions dans la pratique. En formulant nos propositions immédiates, nous prendrons autant que possible pour base les agences gouvernementales et les

mesures législatives qui ont fonctionné durant la guerre. Elles se présentent à nous avec le prestige de l'expérience, et ont droit à être considérées tout d'abord, dans la rédaction d'un programme qui veut être pratique et accepté d'emblée.

Le premier problème qui s'offre, en matière de reconstruction, a trait à nos soldats ou matelots licenciés : qu'en faire et où les mettre ? La plupart d'entre eux vont sans doute retourner à leurs occupations antérieures. Cependant un très grand nombre ou trouveront leurs places prises, ou chercheront s'ils ne pourraient pas se procurer des emplois plus attrayants. La mesure la plus importante qui ait encore été suggérée pour faire face à cette situation est d'établir ces hommes sur des fermes. Il y a déjà plusieurs mois, M. le ministre Lane recommandait au Congrès que les soldats et matelots, à leur retour, eussent l'avantage de travailler à bons prix sur une portion quelconque des millions et millions d'acres de terres arides, marécageuses, et fraîchement déboisées, de façon à en mettre le sol en état d'être cultivé. M. le président Wilson, dans son discours annuel au congrès, a endossé la proposition. Aussitôt que ce premier pas aura été franchi, il faudra que l'État consente à ces hommes des prêts leur permettant de se faire fermiers, soit à titre de propriétaires, soit comme tenanciers à long bail. Il nous paraît essentiel que soit l'œuvre de préparation des terres, soit la colonisation qui en sera la conséquence, soient effectuées par des groupements, non par des hommes vivant indépendamment les uns des autres, dans un isolement déprimant. Un système semblable fonctionne déjà en Angleterre. L'importance de ce projet comme article de tout programme de réforme sociale saute aux yeux. Il donnerait de l'emploi à des milliers et milliers, accroîtrait le nombre de propriétaires de fermes et de fermiers indépendants, et tendrait à réduire le coût de la vie par une augmentation dans la somme des produits agricoles. S'il doit prendre des proportions considérables, c'est à la condition que le gouvernement fédéral et les gouvernements des divers États s'en occupent. En-

trepris par ces différentes autorités, et fonctionnant avec méthode et largeur, il pourra facilement devenir l'une des mesures réformatrices les plus bienfaisantes qui aient encore été tentées.

BUREAU D'EMPLOI OFFICIEL DES ÉTATS-UNIS

La réinstallation des soldats et des matelots dans les industries urbaines sera certainement facilitée par le Bureau officiel de placement. Cette agence a atteint un degré normal de développement et d'efficacité durant la guerre. Malheureusement, il est à craindre qu'elle ne cesse d'exister ou qu'elle ne soit grandement affaiblie à la fin de la période de démobilisation. C'est le clair devoir du Congrès de garder et de renforcer cette importante institution. La question du chômage est toujours sur le tapis. Sa solution requiert la coopération de bien des agences et l'emploi de méthodes variées; mais l'instrument premier et indispensable pour arriver à la débrouiller est un système national d'échanges de travail, agissant en harmonie avec les bureaux de placement de l'État, des villes ou dus à l'initiative privée.

LES FEMMES QUI ONT TRAVAILLÉ AUX ŒUVRES DE GUERRE

Un des plus importants problèmes dont il va falloir disposer est celui qui a été créé par la présence dans l'industrie d'un nombre immense de femmes, qui, pendant la guerre, ont remplacé les hommes. La simple justice, pour ne pas parler d'un sentiment plus chevaleresque, demande que ces femmes ne souffrent pas plus de détriments ou d'inconvénients qu'il n'est absolument nécessaire; car les services qu'elles ont rendus à la nation ne l'ont cédé qu'aux services rendus par ces hommes mêmes qu'elles ont été appelées à remplacer. Voici un principe général bien clair : aucune femme ne peut demeurer dans un emploi qui peut nuire à sa santé ou mettre en péril sa vertu. Les femmes devraient prendre au plus tôt congé de tâches comme celles de conduire ou de garder des tramways,

nettoyer les locomotives, et nombre d'occupations auxquelles les conditions de la vie et leur constitution les rendent inaptes. Un autre principe général est que la proportion des femmes dans l'industrie devrait être restreinte à la plus stricte mesure possible. Si nous avons une agence nationale de placement efficace, si bon nombre des soldats et matelots licenciés sont mis sur des terres, et si les gages et les commandes restent à un certain niveau qu'il est facile d'atteindre, alors les femmes qui auront quitté des emplois qu'elles n'occupaient que depuis le commencement de la guerre, trouveront, en d'autres parties du domaine industriel, des besognes qui leur conviendront mieux, ou encore elles se livreront à ces travaux domestiques qui ont si grand besoin de leur présence. Celles des femmes qui accomplissent les mêmes travaux que les hommes devraient recevoir un salaire égal à celui de ces derniers, pour la même somme et la même qualité d'ouvrage.

BUREAU NATIONAL DE TRAVAIL DE GUERRE

L'une des organisations gouvernementales de guerre les plus bienfaisantes est le *National War Labor Board*. Se basant sur quelques principes fondamentaux, unanimement adoptés par les représentants du capital et du travail et par le public, ce bureau a empêché d'innombrables grèves, et a haussé l'échelle des salaires en bien des genres d'industries, à travers tout le pays. Ses principaux principes directeurs ont été : un salaire propre à assurer la subsistance de la famille pour tous les ouvriers mâles adultes; la reconnaissance du droit des travailleurs à s'organiser, et à traiter avec les patrons par l'entremise de représentants qu'ils auront choisis; pas de pression exercée par les membres d'une union sur les ouvriers non unionistes. L'existence de ce Bureau devrait être prolongée par le congrès, lequel devrait lui assurer également le pouvoir d'action efficace dont il peut être revêtu par la Constitution fédérale. Les principes, les méthodes, le fonctionnement et les résultats de cette institution constituent un progrès défini et plein de promesses d'avenir

vers la justice sociale. L'on ne devrait rien perdre ou rien sacrifier d'un pareil avantage en temps de paix.

LE NIVEAU DES GAGES ACTUELS DEVRAIT ÊTRE MAINTENU

Il ne faudrait pas que le niveau général que les gages ont atteint pendant la guerre baissât. En quelques industries, spécialement celles qui étaient directement et particulièrement liées à la conduite de la guerre, les gages ont subi une hausse où il n'est pas possible qu'ils se maintiennent pour ce genre de travaux. Mais le nombre des ouvriers de cette catégorie est bien petit comparé à l'ensemble de la population des travailleurs. La très grande majorité ne devrait pas être contrainte ou se résigner à accepter aucune réduction dans les salaires, pour deux raisons: 1° parce que la moyenne de la paye ne s'est pas accrue plus rapidement que le coût de la vie; 2° parce qu'un nombre considérable d'ouvriers à gages, aux États-Unis, ne recevaient pas, au moment où s'est produite la hausse des prix, en 1915, des salaires suffisants pour vivre. En cette dernière année, selon Lauck et Sydenstricker, dont l'œuvre est la plus compréhensive que nous possédions en la matière, les quatre-cinquièmes des chefs de famille gagnaient moins de huit cents piastres, tandis que les deux-tiers des femmes travaillant à gages ne faisaient pas quatre cents piastres. Même si le prix des marchandises devait retomber au niveau où il état en 1915, — et on ne peut pas espérer ceci avant cinq ans, — la moyenne des salaires actuels ne serait que suffisante pour permettre à la presque totalité des travailleurs de mener un train de vie convenable. Les exceptions à l'encontre de cette constatation ne se trouvent pratiquement que parmi les maîtres-ouvriers. Par conséquent, il ne faudrait pas que, dans l'ensemble, les gages fussent réduits, même lorsque le coût de la vie commencera à baisser.

Et quand la grande majorité des travailleurs recevrait à l'heure qu'il est un salaire plus que suffisant pour vivre, l'on ne voit pas de bonnes raisons pour diminuer les gages. Car un salaire qui permet de vivre n'est

pas nécessairement, après tout, pleine mesure de justice. Toutes les autorités catholiques qui ont traité de ce sujet déclarent explicitement que c'est là seulement un *minimum* de justice. En un pays aussi riche que le nôtre, il y a bien peu de cas où il serait possible de prouver que le travailleur recevrait plus que ce à quoi il a droit si son salaire dépassait quelque peu ce *minimum* assuré par la morale. Pourquoi alors soutiendrions-nous que ce *minimum* est la part normale qui revient à presque toute la classe ouvrière? Puisque nos ressources industrielles et nos moyens de production sont suffisants pour assurer à une très large proportion d'ouvriers un salaire plus que suffisant pour vivre, pourquoi donnerions-nous notre assentiment à une théorie qui leur dénie cette mesure des conforts de l'existence? Une telle politique n'est pas seulement d'une moralité douteuse, elle est encore peu sage au point de vue économique. La grande demande de produits, qui vient de la hausse des salaires et qui se maintient par le fait que les masses peuvent acheter à haut prix, est la plus sûre garantie d'opération continue et générale pour les établissements industriels. C'est le plus efficace instrument de prospérité pour le travail et le capital. Les seules personnes qui bénéficieraient considérablement d'une réduction générale des salaires sont les capitalistes les moins habiles et les consommateurs les mieux pourvus. Quant aux travailleurs à gages, ils perdraient plus de ce chef qu'ils ne pourraient gagner dans la baisse des prix, qui se produirait comme résultat direct de la baisse des salaires. Et donc, prenant pour base la justice et la vraie économie politique, nous devrions donner notre cordial appui à tous les efforts légitimes tentés par le travail pour résister à la diminution générale des salaires.

LES LOGIS OUVRIERS

Les plans de logis pour les ouvriers de guerre, que le gouvernement des États-Unis a fait exécuter, ont coûté quelque quarante millions de piastres, et se trouvent ré-

partis en onze villes. Bien que le gouvernement fédéral ne puisse continuer dans cette voie en temps de paix, l'exemple et le précédent qui ont été créés, l'expérience et la connaissance qui ont été le fruit de cette réalisation, ne devraient pas dorénavant être négligés et perdus. Les grandes villes où la congestion et d'autres formes de maux, dans ce domaine des logis ouvriers, sont une vraie disgrâce, feraient bien d'imiter l'exemple venu de haut, du moins dans la mesure où il sera nécessaire pour mettre fin aux pires abus d'une condition sociale qui menace à la fois l'avenir de l'industrie, la santé des citoyens, la morale et la religion.

LA RÉDUCTION DU COÛT DE LA VIE

Au cours de la guerre, le coût de la vie s'est élevé au moins de soixante-quinze pour cent au delà de ce qu'il était en 1913. Le gouvernement est intervenu pour barrer un peu cette marée montante en fixant le prix du pain et du charbon, et de quelques autres premières nécessités. Même si nous croyions la chose désirable, nous ne saurions demander que le gouvernement continue d'intervenir ainsi, après que les articles de paix auront été signés; car ni l'opinion publique ni le congrès ne sont disposés à accepter une politique aussi radicale. Si les pratiques tortueuses du monopole se trouvaient empêchées par des lois adéquates et par un juste renforcement de la loi, les prix resteraient en quelque sorte automatiquement à un niveau aussi modéré que celui auquel ils seraient portés par une action directe de l'État. Quelles sont exactement les lois qui, en plus de celles qui sont déjà fixées par les statuts, seraient requises pour abolir les louches spéculations des monopoles, est une question de détail que nous n'avons pas à considérer ici. En passant, nous ferons remarquer que la concurrence de l'État avec des monopoles que les lois ordinaires contre les trusts sont insuffisantes à réprimer, demande à être envisagée plus sérieusement qu'on ne l'a fait jusqu'ici.

Plus important et plus efficace que toute fixation de prix par le gouvernement serait l'établissement de magasins coopératifs. Le profit énorme réalisé sur les produits industriels par les diverses classes de vendeurs est chose pleinement reconnue à l'heure qu'il est. La différence stupéfiante entre le prix reçu par le producteur et le prix payé par le consommateur est devenu le scandale de notre système industriel. Le moyen naturel et direct de réduire cet écart, et de supprimer les intermédiaires inutiles, consiste à ouvrir des maisons de gros et de détail fonctionnant sous la propriété et l'administration des consommateurs. Et ce n'est pas là une utopie. On en a fait l'essai avec succès en Angleterre et en Écosse, grâce au système Rochdale. Très peu d'efforts sérieux en ce sens ont été faits dans ce pays, parce que nos populations n'ont pas senti le besoin de pareilles entreprises coopératives aussi profondément que les classes ouvrières européennes, et parce que notre impatience et notre esprit individualiste nous ont empêchés de consentir les sacrifices nécessaires, et de nous contenter de profits modestes et d'un progrès graduel. Néanmoins notre énergie supérieure, nos dons d'initiative et nos aptitudes commerciales nous rendront capables, une fois que nous nous serons lancés courageusement dans cette voie, de surpasser même ce qui a été fait en Angleterre et en Écosse.

En plus d'opérer une réduction dans le coût de la vie, nos magasins coopératifs inspireront à notre classe ouvrière et aux consommateurs en général des habitudes d'économie, leur apprendront à ne dépenser qu'à bon escient, les mettront au courant des méthodes d'affaires. Quand nos travailleurs se seront exercés à faire les sacrifices et à déployer la patience nécessaires pour acquérir et faire fonctionner les magasins coopératifs, alors ils se trouveront équipés pour entreprendre une grande variété de tâches et de projets dont la communauté sera la première à bénéficier, et finalement toute la société. C'est à ce moment qu'ils comprendront la folie de l'égoïsme outré et de l'excessif individualisme. Jusqu'à ce qu'ils aient acquis cette connaissance, cet entraînement et cette

initiation, les interventions désirables de l'État dans le domaine industriel ne réussiront qu'à demi. Les rouages de la machine administrative n'opèrent pas automatiquement, et l'ingérence officielle et bureaucratique ne supplée jamais à l'entente intéressée et à la coopération des individus qui composent la communauté.

LE MINIMUM LÉGAL DE SALAIRE

Si nous laissons maintenant de côté ces agences et ces lois qui ont été mises en opération pendant la guerre, et que nous envisagions le sujet général de la législation ouvrière et des problèmes du travail, nous avons le plaisir de noter que les hommes impartiaux n'opposent plus d'objection sérieuse à la question du minimum légal de salaire. Les différents États devraient passer des lois à l'effet d'établir une échelle de salaire qui soit au moins suffisant pour assurer l'honnête subsistance de la famille, dans le cas d'adultes mâles, et, dans le cas des femmes, suffisant pour que chacune puisse vivre convenablement. Dans le commencement, le minimum de gages pour les femmes ouvrières devrait être en harmonie avec les besoins actuels de la famille, et ces gages devraient être haussés graduellement de façon qu'ils puissent répondre à ses besoins futurs, c'est-à-dire qu'ils devraient en fin de compte être assez considérables pour permettre à l'ouvrière d'économiser autant qu'il est nécessaire pour la protéger elle et sa famille contre la maladie, les accidents, les infirmités, la vieillesse.

L'ENTRAINEMENT INDUSTRIEL

La nécessité d'un entraînement industriel, ou, si l'on veut, de l'apprentissage d'un métier quelconque, est maintenant chose universellement reconnue. Dans l'intérêt de la nation comme dans celui des ouvriers eux-mêmes, cet entraînement devrait être mis à la portée de tous. Nous ferons à ce sujet deux observations d'un caractère général : la première est que cet entraînement devrait avoir lieu dans de telles conditions qu'il ne prive pas les

enfants des classes ouvrières d'au moins les éléments de l'éducation. Une saine démocratie ne peut tolérer une formation purement technique ou commerciale pour aucune catégorie de ses citoyens. La seconde est que le système d'entraînement industriel *ne doit pas fonctionner au détriment de nos écoles paroissiales* ou d'aucune autre école privée. Au contraire, nous réclamons que *les avantages d'un pareil entraînement s'étendent à toutes les écoles privées qualifiées* tout aussi bien qu'aux écoles publiques. *Nous ne voulons pas de divisions de classes en matière d'éducation non plus que du monopole de l'État sur l'enseignement.*

LE TRAVAIL DE L'ENFANCE

Cette question de l'éducation amène naturellement celle du travail de l'enfance. L'opinion publique dans la plupart des États s'est dressée inflexiblement contre l'emploi continu, dans les manufactures, des enfants en dessous de seize ans. Avant longtemps tous nos États, excepté quelques retardataires, auront des lois pour ratifier cet état de choses si raisonnable. Il faudra continuer à faire l'éducation de l'esprit public sur ce point; mais comme cela s'opère lentement, il semble douteux que l'abolition du travail de l'enfance en certains endroits soit ordonnée par la législature de ces États; et puisque l'*Acte Keating-Owen* a été déclaré inconstitutionnel, il ne reste qu'un moyen d'échapper au reproche que notre pays s'attire de ce chef, *c'est de supprimer totalement le travail de l'enfance.* Cette méthode est incorporée dans un amendement à la loi fédérale sur le Revenu, *par lequel toutes les marchandises faites par les enfants seraient frappées d'un impôt de* 10 *pour cent.*

IMPÉRIEUSE NÉCESSITÉ D'UN ESPRIT NOUVEAU

Sa Sainteté le Pape Léon XIII a dit : « La Société ne sera guérie que par un retour à la vie chrétienne et aux institutions du Christianisme » La vérité de ces paroles

apparaît plus clairement aujourd'hui que lorsqu'elles furent écrites, voici plus de vingt-sept ans. Les changements dans notre système économique et politique ne produiront que des résultats partiels et insignifiants s'ils ne s'appuient sur les principes chrétiens concernant le travail et la richesse. Ni les réformes modérées prônées ci-dessus, ni aucun programme d'amélioration ou de reconstruction n'auront d'efficacité sans une réforme préalable dans l'esprit du capital et du travail. L'ouvrier doit reconnaître qu'il doit à son patron et à la société une honnête journée de labeur en retour d'un salaire raisonnable, et admettre aussi que les conditions sociales ne pourront progresser essentiellement avant qu'il ait déraciné de son cœur le désir de recevoir un maximum de gages pour un minimum de travail. Le capitaliste doit également envisager les choses sous un nouvel angle. Il a besoin d'apprendre cette vérité, longtemps mise en oubli, que la richesse n'est donnée qu'en dépôt, et qu'il faudra rendre compte de la manière dont elle aura été administrée; que faire du profit n'est pas la seule base sur laquelle reposent et par laquelle se justifient les entreprises d'affaires, mais qu'il y a ces entités qui s'appellent : *profits raisonnables*, *intérêt raisonnable et prix raisonnables*. Avant tout et par-dessus tout, il doit cultiver et fortifier dans son esprit cette vérité, que beaucoup d'hommes de sa classe ont saisie pour la première fois durant la guerre : savoir, *que l'ouvrier est un être humain*, et pas seulement un simple instrument de production; *que le droit du travailleur à une honnête forme d'existence est le premier devoir que la loi morale impose à l'industrie*. Le patron a droit à se faire un train de vie raisonnable grâce à ses affaires; mais *il n'a pas le droit de retirer des intérêts de l'argent qu'il a placé* avant que *ses employés aient reçu un salaire au moins suffisant pour vivre*.

C'est là un principe d'humanité et de christianisme, lequel tranche avec la morale, purement commerciale et païenne, qui gouverne l'industrie.

COMITÉS RÉGIONAUX

Diocèse de Portland (Me.)

M. l'abbé A. M. Décary, Fort Kent (Me.)
M. l'abbé J. O. Casavant, Springvale (Me.)
M. l'abbé Raoul Bourbeau, Ste-Agathe (Me.)

Diocèse de Burlington (Vt.)

M. l'abbé N. Proulx, Rutland (Vt.)
M. l'abbé C. E. Prévost, Bennington (Vt.)
M. l'abbé J. M. Bastien, Newport (Vt.)

Diocèse de Manchester (N.H.)

M. l'abbé J. A. Chevalier, Manchester (N.H.)
M. l'abbé I. H. C. Davignon, Manchester (N.H.)
M. l'abbé O. J. Desrosiers, Somersworth (N.H.)
M. l'abbé Alphée Leclerc, Manchester (N.H.)
M. l'abbé L. T. Laliberté, Manchester (N.H.)

Diocèse de Boston, (Mass.)

Le R. P. Lamothe, O.M.I., Lowell (Mass.)
M. l'abbé P. H. Grenier, Marlboro (Mass.)
M. l'abbé J. B. Labossière, Lowell (Mass.)

Diocèse de Springfield (Mass.)

Le R. P. Omer Rochain, Worcester (Mass.)
M. l'abbé L. D. Grenier, Worcester (Mass.)
M. l'abbé J. A. Dalpé, Fitchburg (Mass.)

Diocèse de Fall River (Mass.)

Mgr J. A. Prévost, Fall River (Mass.)
M. l'abbé L. A. Marchand, New Bedford (Mass.)
M. l'abbé A. Carrier, Taunton (Mass.)

Diocèse de Providence (R.I.)

M. l'abbé A. Gratton, Pawtucket (R.I.)
M. l'abbé J. A. Laliberté, Central Falls (R.I.)
M. l'abbé G. Laverdière, Phénix (R.I.)

Diocèse de Hartford (Ct.)

M. l'abbé Ferd. Bédard, Putnam (Ct.)
M. l'abbé U. O. Bellerose, Taftville (Ct.)
M. l'abbé E. A. Lamontagne, Waterbury (Ct.)

Diocèse d'Ogdensburg (N.Y.)

M. l'abbé C. E. Larramée, Redford (N.Y.)
Le R. P. J. A. Sirois, O.M.I., Plattsburg (N.Y.)
M. l'abbé P. S. Garand, Clayton (N.Y.)

Diocèse d'Albany (N.Y.)

M. l'abbé L. O. Lavigne, Cohoes (N.Y.)
M. l'abbé Herman Baillargeon, Troy (N.Y.)
M. l'abbé Geo. Lizé, Glens-Falls (N.Y.)

ZELATEURS GENERAUX

M. le juge Hugo A. Dubuque, Fall River (Mass.)
M. le Dr Auger, Worcester (Mass.)
M. Edmond Belisle, Worcester (Mass.)
M .Eugène L. Jalbert, Woonsocket (R.I.)
M. l'abbé Ambroise Vautier, ave Tulane, Nouvelle-Orléans (Le.)
M. Henri Burque, Nashua (N.H.)
Le R. P. J. M. Portal, S.M., Brunswick (Me.)
M. l'abbé Tancrède Beauregard, Linwood (Mass.)
M. Hector Belisle, Fall River (Mass.)
M. G. A. Boucher, Brockton (Mass.)
M. J. E. Bernier, Manchester (N.H.)
M. Jos. Lussier, Holyoke (Mass.)
M. David E. Lavigne, Springfield (Mass.)
M. Charles J. Martell, Boston (Mass.)
M. F. A. Ruest, Pawtucket (R.I.)
M. O. O. Lamontagne, Holyoke (Mass.)
M. Charles Lemaire, Lewiston (Me.)
M. J. N. Landry, Fall River (Mass.)
Le R. P. Gabriel Ménager, S.J., Université de Santa Clara (Californie).
M. Geo. Chabot, Saint-Paul (Oregon).
M. L. J. Bachand Vertefeuille, Chicago.

TRACTS

de la

LIGUE DE RALLIEMENT FRANÇAIS EN AMÉRIQUE

DÉJA PARUS :

I — Le Français dans le Connecticut.
II — Le Français dans nos Écoles.
III — La Langue Française et le Christianisme.
IV — La Reconstruction Sociale.

POUR PARAITRE :

Le Français dans le New-Hampshire (abbé Henri Beaudé.)

La Langue Française et la Civilisation Américaine (Henri Bourassa.)

Ce que les États-Unis attendent de nous (abbé Geo. Courchesne.)

Les Origines et la Formation de la Langue Française (Adélard Archambault.)

Le Français au Foyer (M.-A. Lamarche, o. p.)

L'apport de la race française à l'évolution nationale américaine (J.-A. Favreau.)

Nos Sociétés Nationales et le problème de l'heure (J.-H. Guillet)

Nos journaux français et la question présente (Adolphe Robert.)

La Croisade des Enfants (l'abbé L.-A. Groulx.)

La part officielle de la France à l'Indépendance Américaine (avec des lettres inédites de Lafayette, du chevalier de la Luzerne, etc.)

Tous ces tracts se vendent .05 sous pièce, 50 sous la douzaine, 4 piastres le cent, 18 piastres le 500, 35 piastres le mille, frais de port en sus.

Chaque membre *actif* ou *correspondant*, en règle avec l'administration, a droit à un exemplaire de chacune de ces publications. Le comité exécutif espère que nos *ligueurs*, prêtres chargés de paroisses, chefs de nos Sociétés nationales, présidents de clubs, etc., voudront bien travailler de plus en plus à la diffusion de ces *tracts*, et, comme a dit le poète, « faire le geste auguste du semeur. » Notre œuvre sert les intérêts linguistiques, sociaux, religieux, de nos compatriotes. C'est donc faire acte de véritable patriotisme que de la répandre.

S'adresser au Secrétariat général (Casier 14), ou au Secrétaire-Adjoint (55, rue Alsace), Manchester, (N.-H.)

DÉPOT PRINCIPAL AU CANADA
L'ACTION FRANÇAISE, Immeuble "La Sauvegarde" MONTRÉAL